



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 72963

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des centres de santé et de leurs personnels infirmiers. Malgré la reconnaissance de ces centres par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, le dialogue engagé avec la CNAM en vue de la revalorisation de leurs tarifs est bloqué, alors que, dans le même temps, leurs charges ne cessent d'augmenter. Les centres de soins sont confrontés, comme les cliniques privées, aux difficultés de recrutement de leurs personnels infirmiers en raison des disparités de salaire avec le secteur public. Ces structures, qui accueillent des populations en difficulté, sont pour certaines obligées de fermer. Il lui demande donc de bien vouloir envisager d'apporter très rapidement une aide financière aux associations de centres de soins.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72963

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 825